

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 150-2016
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.733

Déposée le: 08.08.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Knutti (Weissenburg, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 92/2017 du 1 février 2017
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Rejet**



Stationnement dans la Scheibenstrasse à Thoune

Le Conseil-exécutif est chargé, avec la Ville de Thoune,

1. d'améliorer les possibilités de stationnement aux abords du bâtiment administratif de la Scheibenstrasse à Thoune ;
2. de veiller à ce qu'il y ait plus de places de stationnement de courte durée.

Développement :

Avec l'instauration de l'administration cantonale décentralisée, le 1^{er} janvier 2010, le Tribunal régional de l'Oberland, le Tribunal des mesures de contrainte de l'Oberland, le Centre de documents d'identité, l'Autorité régionale de conciliation, l'Office de l'état civil et j'en passe ont été déplacés à la Scheibenstrasse, à Thoune. Pour des raisons logistiques mais aussi économiques et parce que c'est plus rapide, les citoyens et citoyennes de l'Oberland bernois doivent se rendre à Thoune en voiture pour effectuer leurs démarches administratives. Cette nouvelle mesure de centralisation dont a écopé la population rurale est déjà suffisamment lourde sans que le manque de places de stationnement ne vienne encore compliquer les choses. Ainsi, des arbres

ont par exemple été plantés là où existaient des places de stationnement de courte durée – une mesure incompréhensible compte tenu de la rareté des places. Le canton n'a prévu aucune place réservée aux visiteurs aux abords du bâtiment administratif.

Le canton de Berne, locataire et exploitant de ce bâtiment administratif, devrait enfin prendre les choses en main pour améliorer la situation. Il faudrait au moins atténuer les effets de ces centralisations inutiles, qui imposent à la population des efforts logistiques supplémentaires.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion relève de la compétence exclusive du Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive). Le Conseil-exécutif dispose ainsi d'une latitude relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs fixés, les moyens à mettre en œuvre et les modalités pratiques. Il lui appartient de décider en dernier ressort.

Depuis 2009 et 2013, le canton loue des locaux dans différents immeubles de la Scheibenstrasse à Thoune. La création de places de stationnement relève de la compétence des bailleurs. La Scheibenstrasse est au centre de Thoune et facilement accessible à pied ou en transports publics depuis la gare. Par ailleurs, plusieurs parkings publics sont à proximité, dont le nouveau parking « Rexmax » de l'Allmendstrasse qui est encore venu étoffer l'offre. Le regroupement des unités administratives et judiciaires à la Scheibenstrasse à Thoune citées dans la motion est consécutif à la réforme de l'administration décentralisée et la réforme judiciaire.

1. Sur le site de la Scheibenstrasse, le nombre de places de stationnement que les propriétaires peuvent aménager dépend du règlement de quartier et du permis de construire octroyé par la ville de Thoune. Par conséquent, le canton de Berne, en tant que locataire, est lui aussi lié aux contingents fixés. La mise à disposition de places de stationnement publiques dans le garage souterrain de l'immeuble de la Scheibenstrasse 11 est par ailleurs impossible, car celles-ci sont en priorité utilisées par des véhicules de service et que le plan de sécurité du bâtiment n'autorise aucune utilisation publique du garage souterrain.
2. Le nombre de places de stationnement de courte durée a été augmenté depuis la mise en service du bâtiment administratif. La ville de Thoune a créé des places supplémentaires dans le cadre de l'adaptation du plan de quartier début 2016. Concrètement, 18 places de stationnement se trouvent juste devant ou à côté de l'immeuble de la Scheibenstrasse 11 et 24 autres places sont à faible distance à pied.

Etant donné que les bâtiments administratifs et judiciaires de la Scheibenstrasse sont facilement accessibles, que davantage de places de stationnement publiques ont déjà été aménagées à proximité et qu'un nouveau parking public existe à l'Allmendstrasse, une intervention n'est pas nécessaire. En sa qualité de locataire, le canton n'aurait d'ailleurs pas de véritable marge de manœuvre.

Destinataire

- Grand Conseil